

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7726 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR
LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027 À 2030-2031

Attendu que la Politique de financement à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire de la Nation [Wendat] prévoit que des services de transport scolaire soient offert par les services éducatifs du Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») pour les élèves fréquentant l'école Wahta' et les écoles à l'extérieur de Wendake (« Services de transport scolaire »);

Attendu que le contrat de transport scolaire actuellement en vigueur, octroyé par la résolution #7408, adoptée lors de l'assemblée régulière tenue le 29 mai 2023, vient à échéance au terme de l'année scolaire 2025-2026 et que le Conseil souhaite octroyer un nouveau contrat pour les Services de transport scolaire pour les années scolaires 2026-2027 à 2030-2031;

Attendu que, conformément à l'article 7.2. de la Politique d'approvisionnements en biens et services (« Politique »), le Conseil a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour l'identification du fournisseur des Services de transport scolaire (« Appel d'offres »);

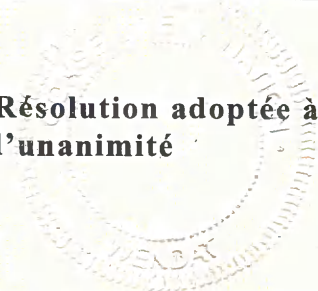
Attendu que le Conseil a reçu une seule soumission, laquelle, à la suite des travaux du comité d'analyse constitué conformément à la Politique (« Comité »), s'est révélée conforme à l'appel d'offres, soit la suivante :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge

GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7726 SÉANCE DU 8 juin 2026

ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR
LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027 À 2030-2031

Soumissionnaire	Montant total
Marie-Aldéa Picard (Transport R. Picard)	2 324 257,34 \$

Attendu que le Comité recommande ainsi de retenir la soumission de Transport R. Picard et de lui octroyer le contrat pour les Services de transport scolaire pour les cinq années scolaires, pour un montant total de 2 324 257,34 \$, sous réserve des ajustements de prix prévus à l'Appel d'offres, ventilé comme suit :

- o Année scolaire 2026-2027 : 423 525,74 \$;
- o Année scolaire 2027-2028 : 443 181,02 \$;
- o Année scolaire 2028-2029 : 463 819,07 \$;
- o Année scolaire 2029-2030 : 485 489,03 \$;
- o Année scolaire 2030-2031 : 508 242,48 \$;

Attendu qu'en vertu de la Politique, tout engagement financier de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef William Romain, appuyé par le Chef Yves Sioui, et résolu :

- D'octroyer à Marie-Aldéa Picard, œuvrant sous le nom Transport R. Picard, un contrat de services d'une durée de cinq ans pour les services de transport scolaire pour les années scolaires 2026-2027 à 2030-2031, correspondant aux termes du document d'appel d'offres et à la soumission déposée dans le cadre de celui-ci (« Contrat »), conformément à la Politique d'approvisionnements en biens et services;
- D'autoriser la directrice Onywavenda' à signer le Contrat, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat, ainsi que tous les actes, documents ou écrits, ainsi qu'à poser tout geste ou faire toute chose qu'elle pourra, à sa discrétion, juger nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIERE
MAUDE ST-ONGE

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7726 SÉANCE DU 8 juin 2026

ADJUDICATION DU CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR
LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027 À 2030-2031

- **De mandater** la directrice Onywavenda' à autoriser les paiements et les ajustements de prix, s'il y a lieu, prévus au Contrat.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026

Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

